



## Problème héritage Père décédé

Par **bigornal**, le **29/03/2013** à **22:10**

Bonsoir,

Mon père est décédé en 1999, et je n'arrive pas à savoir (rien que ça), comment mon père est décédé. A l'époque mineure, ma mère m'a donné une version qui m'a semblée incohérente au fur et à mesure des années. J'ai donc demandé le dossier médical de mon père.

Evidemment, il ne correspondait pas à ce que ma mère disait sur sa mort. Puis j'ai rencontré les collègues de mon père qui étaient présents lors de l'accident, qui m'ont donné une version encore différente de sa mort. J'ai ensuite rencontré le directeur de mon père (qui était là également au moment de l'accident) et qui m'a donné encore une version différente! Bref, suite à la mort de mon père, j'ai subvenu tout le long de mon adolescence et de ma vie active aux besoins de ma mère (paiement des loyers, des factures...) et je me suis mise dans une m\*\*\*\* incroyable pour elle. Elle a toujours vécu dans la misère, il me paraissait normal de lui verser mes salaires pour qu'elle s'en sorte. Un jour elle est tombée malade, suite à une semaine en réanimation, j'ai pris l'initiative de faire le ménage chez elle! Et à ma stupéfaction je vois qu'elle détient des sommes exorbitantes sur ses comptes en banque (5 à 6 chiffres sur différents comptes). Je décide donc de mener plus loin mon enquête. Elle réclame en réalité des sommes à tout le monde. Je précise qu'ils étaient séparés de corps et de biens. Le directeur de mon père a lui aussi mené son enquête et m'a donné la copie des chèques de prévoyance versés à ma mère. 28 ans d'assurance, nous montons à 100 000 euros. Sauf qu'un chèque a été établi au nom de mon frère (alors majeur) et un autre chèque établi au nom de ma mère pour moi et ma soeur (mineures) sous tutelle de notre tutrice légale, notre mère. Mon frère et moi sommes allés à la banque, sans aucun numéro de compte puisque lorsque nous avons ouvert ces comptes nous avons 16 ans et nous avons donné entière procuration à notre mère. Par la suite, nous avons signé les papiers pour fermer les comptes et notre mère devait se charger de fermer les comptes. Mon frère n'a jamais perçu le chèque en question. Ma mère l'a donc déposé d'elle même pour le retirer d'elle même depuis le compte de mon frère. et moi je me suis aperçue qu'elle avait contracté un crédit cetelem sur mon compte ^^ !!!! Notre mère refuse tout contact avec nous depuis! Que faire pour l'obliger à

se justifier sur ces mensonges et faux usages de faux?  
Merci d'avance

Par **trichat**, le **06/04/2013** à **15:57**

Bonjour,

Il est toujours difficile de donner des réponses et encore moins des solutions à des "histoires de famille".

Mais compte tenu du contexte décrit, je vous conseillerais de vous adresser dans un premier temps au juge des tutelles en lui expliquant la situation que vous découvrez concernant les comptes qui avaient été ouverts à votre nom, celui de votre soeur suite au décès de votre père.

Si rien ne se passe, vous devrez engager une action devant le tribunal de grande instance (représentation par avocat obligatoire) pour obtenir le versement des fonds qui vous étaient destinés et éventuellement le remboursement des sommes allouées à votre mère suite à ses mensonges.

Cordialement.